



PROCÈS-VERBAL

#7

de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 JUIN 2025** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

EST PRÉSENT PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Éric Alan Caldwell, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Suzanne Lareau à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 37, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle treize (13) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 48.

À 18 h 36, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2025-050 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUIN 2025

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2025-051 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 7 MAI 2025

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
APPUYÉ par monsieur Alan DeSousa

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le **7 MAI 2025**.

CA-2025-052 ADJUGER UN CONTRAT
R2I INC.
CONTRAT D'ACQUISITION D'UNITÉS DE STOCKAGE
6000035115

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'adjudger à l'entreprise « **R2I INC.** » un contrat d'acquisition d'unités de stockage, pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, au montant de **825 349,80 \$**, plus les taxes de **123 596,13 \$**;
- 2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour ajuster les prix, au montant de **73 533,30 \$** plus les taxes de **11 011,62 \$**;
- 3° le contrat est d'une durée de douze (12) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 033 490,85 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000035115).

	IMPUTATION
Centre	Type "U"
Compte	568230
Ordre interne / OTP	Type "U"

CA-2025-053 OCTROYER UN CONTRAT
VECTOR NORTH AMERICA INC.
CONTRAT D'ACQUISITION D'UN LOGICIEL ET INTERFACES VECTOR POUR LES BUS
NEW FLYER
6000036260

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU 1° d'octroyer à l'entreprise « **VECTOR NORTH AMERICA INC.** », un contrat d'acquisition d'un logiciel et interfaces Vector pour les bus New flyer, à compter du 10 juin 2025, pour au montant maximum de **33 772, 00 \$ US**;
- 2° cette recommandation est faite suivant l'application du décret 214-2025, concernant le Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats

d'approvisionnement par des organismes municipaux. Ce contrat est fait de gré à gré en lien avec les critères du décret et se doit d'être approuvé par le CA. Ce contrat fait partie d'une des quatre (4) catégories de contrat du décret;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **33 772, 00 \$ US**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions termes et conditions de l'offre 20349582-3 produite par le fournisseur en date du 2 mai 2025 (6000036260).

	IMPUTATION
Compte	567220
Ordre interne \ OTP	COR.500299.BB.05.39
Règlement d'emprunt	R-174-B

CA-2025-054 ADJUGER UN CONTRAT
8926620 CANADA INC. (VENTILATION FLEX NET)
CONTRAT DE SERVICES POUR NETTOYAGE DES SYSTÈMES CVAC
6000035013

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à « **8926620 CANADA INC. (VENTILATION FLEX NET)** », un contrat de services pour nettoyage des systèmes CVAC pour la période du 11 juin 2025 au 10 juin 2027, au montant de **697 230,00 \$**, plus les taxes de **104 410,19 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **801 640,19 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000035013).

	IMPUTATION
Centre	20001
Compte	551140
Ordre interne\ OTP	IFR-06828-4-3-2-002
Réseau activité	6039347.2000

CA-2025-055 OCTROYER UN CONTRAT
GIRO INC./LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (GIRO)
CONTRAT DE SERVICES DE SUPPORT ET D'ENTRETIEN DU PROGICIEL HASTUS
ONDEMAND (HOD)
6000034796

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'octroyer à **GIRO INC./LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (GIRO)**, un contrat de services de support et d'entretien du progiciel HASTUS OnDemand (HOD), pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027, pour un montant de **536 759,00 \$**, plus les taxes de **80 379,66 \$**;

2° d'autoriser la directrice générale et la secrétaire corporative à signer tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la résolution;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **617 139,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du projet de contrat de support et d'entretien n° 1750 de GIRO Inc. (6000034796).

	IMPUTATION
Centre	39420
Compte	552170

CA-2025-056 OCTROYER DES CONTRATS
LE GROUPE SCP ENVIRONNEMENT INC. ET 9152-4629 QUÉBEC INC - GÉNINOVATION
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES DE SUIVI DE LA
QUALITÉ DE L'EAU SOUTERRAINE (BLOCS 1 ET 2)
6000035016

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Marie-Claude Baril
 APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'octroyer à « **LE GROUPE SCP ENVIRONNEMENT INC.** », un contrat pour des services professionnels pour la réalisation d'études de suivi de la qualité de l'eau souterraine (bloc 1), pour la période du 9 juin 2025 au 8 juin 2029, au montant de **4 088 129,59 \$**, plus les taxes de **612 197,41 \$**;
 2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour les ajustements de prix prévus aux contrats de **408 812,96 \$**, plus les taxes de **61 219,74 \$**;
 3° pour un montant total de **4 496 942,55 \$**, plus les taxes **673 417,15 \$**;
 4° d'octroyer à « **9152-4629 QUÉBEC INC - GÉNINOVATION** », un contrat de pour des services professionnels pour la réalisation d'études de suivi de la qualité de l'eau souterraine (bloc 2), pour la période du 9 juin 2025 au 8 juin 2029, au montant **618 292,00 \$**, plus les taxes de **92 589,23\$**,
 5° d'autoriser une enveloppe supplémentaire pour les ajustements de prix prévus aux contrats de **61 829,20 \$**, plus les taxes de **9 258,92 \$**;
 6° pour un montant total de **680 121,20 \$**, plus les taxes **101 848,15 \$**;

 le tout pour un montant maximum pour la Société de **5 952 329,05 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions au document d'appel d'offres public et aux soumissions produites par les adjudicataires (sauf quant au prix ayant été négocié à la baisse) (6000035016).

	IMPUTATION
Centre	Type « U »
Compte	551160
Ordre interne \ OPT	Type « U »

CA-2025-057 RAPPORT ANNUEL 2024 CONCERNANT L'APPLICATION DU R-175

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
 APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2024 de la Société de transport de Montréal concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle (R-175).

CA-2025-058 MODIFICATION DES LIGNES 35, 36, 38 ET 198
DEV2025-05

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par madame Catherine Morency
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'effectuer les modifications suivantes au réseau d'autobus :

1. modifier le parcours de la ligne 35 Griffintown en direction Ouest pour circuler sur les rues Laurendeau et Allard plutôt que les rues D'Arcy-McGee et Hadley;
2. modifier le parcours de la ligne 36 Monk en direction Est pour desservir le chemin de la Côte-Saint-Paul;
3. modifier le parcours de la ligne 38 de l'Église afin de circuler sur la rue Notre-Dame dans les deux directions entre les rues Monk et Côte-Saint-Paul. Également, prolonger le parcours de la ligne 38 jusqu'à la station de métro LaSalle;
4. modifier le parcours de la ligne 198 Broadway afin de circuler sur la rue Saint-Jacques dans les deux directions entre les rues Saint-Pierre et Victoria.

Cette recommandation n'engendra pas de coûts d'exploitation supplémentaire pour la Société. Le budget global d'exploitation sera maintenu. La mise en service serait effective à compter du 25 août 2025.

CA-2025-059 MISE AU RANCART DE 45 BUS URBAINS EN 2025

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la direction exécutive Planification et entretien à procéder à la mise au rancart en 2025 d'un maximum de quarante-cinq (45) bus urbains. Pour tous ces bus :

1. dont l'âge moyen au 31 décembre 2025 devra être supérieur ou égal à l'âge prescrit par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la mise au rancart des autobus soit 16 ans; ou tel que spécifié au programme de financement du bus associé;
2. dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables (exception telle que les autobus accidentés).

CA-2025-060 APPROBATION LETTRES D'ENTENTE - AMBASSADEUR DE SÛRETÉ ET AGENT DE
CONTRÔLE DE TITRE

VU le rapport de la directrice exécutive Talents, diversité et expérience employé et de la directrice exécutive Planification et livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ouellet
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1°

d'approuver les termes de la lettre d'entente intitulée « Création de la fonction Ambassadeur de sûreté – Conditions de travail » intervenue le 5 mai 2025 entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Fraternité des constables et agents de la paix, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature;
- 2°

d'approuver les termes de la lettre d'entente intitulée « Nouvelle fonction d'agent de contrôle de titre et modification de l'Annexe D de la convention collective » intervenue le 5 mai 2025 entre la Société de transport de Montréal (STM) et la Fraternité des constables et agents de la paix, laquelle entrera en vigueur au moment de sa signature;
- 3°

d'autoriser les représentants de la Société de transport de Montréal (STM) indiqués à chacune des lettres d'entente à signer celles-ci.

CA-2025-061

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- de lever la séance à 18h40.

Les résolutions CA-2025-050 à CA-2025-061 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration

Secrétaire corporatif adjoint

ÉRIC ALAN CALDWELL

ANDRÉ PORLIER

PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MERCREDI 4 JUIN 2025 À 17 H 30

INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
<u>QUESTION 1</u>	
Madame Mojgan Pourmohsen	La question de madame Pourmohsen concerne la décision de la STM d'externaliser 100 % des déplacements du transport adapté (TA). Madame Pourmohsen dit être préoccupée et partage ses inquiétudes notamment concernant l'expertise de la STM en matière de transport adapté et de la prestation d'un service de qualité malgré l'externalisation.
Le président	Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard. Madame Léonard explique que présentement, 90 % des déplacements sont déjà effectués par l'industrie du taxi. Dans le contexte financier actuel et la croissance des demandes d'admission au TA, la STM devait revoir ses pratiques et réduire ses coûts d'exploitation. C'est dans cette optique que la STM a décidé de céder à l'industrie du taxi les transports pris en charge par la STM, soit 10 % de la totalité des déplacements. L'externalisation des déplacements par minibus permettra de générer des bénéfices pour la clientèle tels qu'une meilleure disponibilité des véhicules et le maintien de l'engagement de zéro refus. De plus, des véhicules adaptés équivalents aux minibus de la STM seront disponibles pour offrir le même service qu'à l'habitude et un encadrement soutenu sera fait tant pour la formation et les exigences de qualité de service, indique que la directrice générale. L'équipe du TA fera un suivi à ce sujet.
<u>QUESTION 2</u>	
Monsieur Jean Bouchard	Monsieur Bouchard aimerait savoir qui a autorisé l'augmentation de salaire de la directrice générale.
Le président	Le président répond que c'est le conseil d'administration qui a autorisé l'augmentation salariale de la directrice générale en appliquant la stratégie de rémunération adopté par le conseil d'administration en 2009. Le modèle de rémunération appliqué, à la suggestion de la directrice générale, consiste à la renonciation de l'augmentation normale du salaire pour avoir un salaire fixe avec des contributions forfaitaires. L'ampleur de l'augmentation est liée au report des montants forfaitaires portant sur les deux années. La stratégie de rémunération en place depuis 2009 fait actuellement l'objet d'une révision. Un suivi à propos du modèle de rémunération appliqué sera fait.
<u>QUESTION 4</u>	
Monsieur Stéphane Lamont	La question concerne le recours à la sous-traitance. Monsieur Lamont indique avoir remarqué une augmentation de cette pratique à la STM. Ce dernier s'interroge sur les raisons de l'augmentation à la sous-traitance, et ce, dans plusieurs secteurs alors que cette main d'œuvre est plus couteuse considérant les défis actuels de la STM.

Le président	Le président invite madame Marie-Claude Léonard, directrice générale, à fournir des éléments de réponse. À travers différents programmes des modèles de fonctionnement sont établis depuis plusieurs années au sien de l'entreprise. Devant l'absence de données ou d'exemple concret, il est impossible de confirmer ou pas cette assertion. Un scénario réaliste avec un peu plus de contexte permettrait de faire des vérifications à ce sujet, indique directrice générale.
--------------	---

QUESTION 8

Monsieur Gilbert Bauer	Lors de l'assemblée publique, l'ARTM a dévoilé l'obtention d'une aide financière s'élevant à 800 M\$. Monsieur Bauer aimerait savoir quelle part sera versée à la STM. De plus, monsieur Bauer dit être conscient que le transport collectif est de compétence provinciale. Compte tenu ce dernier ne semble pas être ouvert à financer de manière pérenne le transport en commun, la STM ne pourrait-elle faire des représentations auprès du gouvernement fédéral.
------------------------	--

Le président	Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard. Habituellement, étant donné l'envergure de la Société par rapport aux autres organismes publics de transport en commun, l'ARTM 'ARTM alloue des fonds à la STM pour assurer le fonctionnement et le développement des services de transport en commun. De façon globale, cette rémunération établie par l'ARTM se situe autour 70 %. La STM est présentement en discussion avec l'ARTM sur l'offre de service pour 2026 ainsi que la rémunération nécessaire, répond madame Marie-Claude Léonard. En ce qui concerne la deuxième question, comme la STM l'a affirmé à plusieurs reprises, assurer un financement suffisant, viable et prévisible pour le transport collectif est un défi immense qui exige des efforts de tous les partis impliqués. Depuis plusieurs années, des représentations sont faites auprès du gouvernement fédéral visant à obtenir un financement suffisant pour le maintien des actifs et ainsi garantir la pérennité et la fiabilité des infrastructures pour garantir une offre de service attrayante pour les clients, conclut monsieur Caldwell.
--------------	--

QUESTION 9

Monsieur Simon-Pierre Robillard	Monsieur Robillard est un représentant du Syndicat du transport de Montréal (employés des services d'entretien) (CSN. Ce dernier est salarié à la STM depuis plus de 20 ans. À l'aube de la séquence de grève annoncée, dans le contexte actuel, ce dernier demande que compte faire les membres du conseil d'administration auprès de la haute direction pour tenter d'éviter la grève annoncée et faire avancer le processus de négociations.
Le président	D'emblée, le président du conseil d'administration indique que la directrice générale est chargée de la gestion opérationnelle et courante de l'organisation notamment en ce qui a trait aux négociations syndicales. Compte tenu qu'ils existent des instances dédiées pour régler un conflit de travail, les membres préfèrent que ce sujet soit entendu dans les forums prévus à cet effet.

QUESTION 11

Monsieur Matthew McLauchlin	Selon les informations transmises quant aux ascenseurs mis en service dernièrement à la station Atwater, une entente aurait été convenue afin que cet ascenseur soit accessible pour la clientèle aux heures où la station est en service, et ce, même si le Complexe Alexis Nihon est fermé. Or dernièrement, il s'avère qu'aucun accès n'était disponible, et ce, après deux vérifications. Compte tenu de l'enjeu de sécurité pour la clientèle à limitations fonctionnelles, monsieur McLauchlin se demande d'une part si effectivement il y a une entente à cet effet et d'autre part, dans le cas d'un non-respect de l'entente, la STM pense demander compensation. Dans un deuxième temps, monsieur McLauchlin aimerait savoir pourquoi certaines barricades qui devaient être retirées à la fin avril, au même moment où l'instruction d'obligation de circuler arrivait à échéance, sont toujours présentes.
Le président	Le président demande à madame Marie-Claude Léonard de répondre aux questions. D'entrée de jeu madame Léonard confirme qu'il existe une entente entre la STM et le complexe Alexis Nihon. Les équipes de la STM procéderont à des vérifications. Un suivi sera fait à ce sujet. Pour ce qui est des barricades, madame Léonard explique que l'instruction d'obligation de circuler a dû être mise en place afin d'améliorer le sentiment de sécurité des employés et de la clientèle. Des discussions se tiennent avec le conseil d'administration afin d'évaluer la situation et d'analyser si certaines mesures devraient se poursuivre.

Les questions 3, 5, 6, 7, et 10 sont regroupées. Elles portent sur projet de construction du poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse.

Dans le cadre de ce dossier, une démarche a été effectuée auprès d'un expert indépendant sur l'interprétation du Code d'éthique de la STM. À l'issue des recommandations d'un expert, bien que ce dernier ait exclu un conflit d'intérêts réel ou potentiel, le président a par ailleurs pris la décision de se retirer de toutes discussions sur ce sujet pour éviter d'éventuelle perception d'apparence de conflits d'intérêts. Les questions concernant ce dossier seront déléguées à la directrice générale.

QUESTION 3

Madame Caroline Guindon	Dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse, le site sélectionné par la STM force l'expropriation de résidents âgés. Depuis novembre 2024, le processus d'expropriation a été reporté à quatre reprises. Considérant que les budgets sont manquants et les inconvénients qu'engendre cette incertitude prolongée sur les personnes concernées, madame Guindon demande que compte faire la STM pour mettre fin au report constant de ce projet Quant à la deuxième question, madame Guindon s'interroge si la STM est consciente de l'impact humain du report de l'expropriation.
La directrice générale	La STM comprend que les personnes concernées peuvent vivre une situation inconfortable, c'est pourquoi la STM fait preuve de diligence dans sa façon d'aborder le dossier. L'emplacement sélectionné par la STM est celui qui permet, en fonction des différents critères établis, d'avoir le site optimal pour construire le poste de ventilation mécanique et de réaliser le projet au meilleur coût. L'expropriation ne peut être levée définitivement tant qu'aucune alternative n'est confirmée, afin d'éviter de revenir en arrière. Cette situation s'explique notamment en raison des discussions avec la SQL qui en cours et l'attente d'une issue concernant le financement de certains projets. Une fois l'analyse finalisée, la STM sera en mesure de prendre une décision éclairée, répond la directrice générale.

QUESTION 5

Madame Margaux Grégoire

Madame Grégoire est membre du comité citoyen mobilisé dans le cadre du projet de poste de ventilation mécanique Bellechasse. Cette dernière a participé à la consultation publique. La commission a remis son rapport au mois de mars dernier. Dans le cadre d'une demande d'accès, les résidents ont reçu une version caviardée dudit rapport. Madame Grégoire aimerait savoir quand le rapport complet, incluant les conclusions, sera disponible

La directrice générale

La directrice générale demande à monsieur Serge Leblanc, directeur Expertises et soutien à la livraison des projets, de répondre à la question.

Monsieur Leblanc explique que pour le moment la consultation publique a dû être suspendue. Une étude est en cours sur le site appartenant à la SQI pour déterminer sa capacité à accueillir le poste de ventilation mécanique Bellechasse. Le processus de consultation publique est suspendu jusqu'à nouvel ordre et reprendra une fois que les études seront finalisées et que le site optimal sera confirmé.

Madame Léonard complète la réponse en précisant que le rapport sera accessible à tous. Des analyses supplémentaires sont en cours afin de rendre un rapport complet et exhaustif qui répondra à l'ensemble des enjeux. Un suivi sera fait à ce sujet.

QUESTION 6

Monsieur Tristan Drouin Desjardins

Dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse, monsieur Drouin Desjardins explique avoir étudié les différents sites analysés par la STM ainsi que les évaluations budgétaires transmises aux citoyens. Ce dernier allègue avoir décelé quelques erreurs dans les analyses de la STM qui mènent à un coût supplémentaire de 1,3 M\$. Il demande pourquoi la STM ne veut pas opter pour le site du garage Saint-Denis qui permettrait, entre autres, de réaliser le projet rapidement et de réutiliser la chaleur du métro avec des thermopompes pour chauffer les nouvelles unités de logement de la Cité Saint-Denis.

Quant à sa deuxième question, il aimerait savoir quand la STM estime avoir les conclusions pour le site de la SQI.

La directrice générale

Madame Léonard mentionne que la distance de raccordement au métro est un enjeu dans le cas du terrain du garage Saint-Denis. Elle indique que les données supplémentaires partagées à la STM quant au site visé par l'expropriation seront étudiées et, le cas échéant, l'analyse sera révisée. La STM doit attendre que l'analyse du site SQI avant d'entreprendre d'autres démarches, soit au plus tard au début de l'automne prochain.

QUESTION 7

Madame Éloïse Corbeil

Dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse, madame Corbeil aimerait savoir si le terrain face à la Société québécoise des infrastructures (SQI), au coin de Saint-Denis et Bellechasse, est toujours en discussion ou si cet emplacement n'est pas viable pour le projet.

La directrice générale

Madame Léonard explique qu'après analyse ce site a été exclu, entre autres, en raison de la distance de connexion au tunnel du métro. Elle indique que le seul site présentement à l'étude est celui de la SQI.

QUESTION 10

Monsieur Trévi Ly	Monsieur Ly est le fils du couple visé par une expropriation dans le cadre de la construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse. Dans le contexte financier actuel du transport collectif, il demande à la STM pourquoi elle n’annule pas cette demande d’expropriation et ainsi éviter que la situation ne perdure.
La directrice générale	Mme Léonard explique que le dossier étant judiciairisé, il y a plusieurs éléments qu’elle ne peut commenter. Elle comprend que ce n’est pas une situation facile. La STM a fait preuve d’ouverture en retardant l’expropriation pour procéder à l’analyse d’un nouveau site. Elle assure que le dossier est traité avec diligence afin qu’une décision soit prise dans les meilleurs délais.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modifications.

QUESTION 13

Monsieur Robert Bijoux	Les personnes sans domicile utilisent les tunnels pour consommer des drogues interdites ou commettre d'autres actes répréhensibles en cachette. La STM ne devrait-elle pas installer des portes palières? Solliciter des renseignements auprès du guichetier lors de l'arrivée ou du départ des trains de métro, c'est quasi impossible. La STM envisage-t-elle de poser des micros et haut-parleurs amplifiés
Le président	Le président réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale. Madame Léonard explique que la STM est bien consciente que le projet des portes palières pourrait améliorer la fiabilité du service et réduire les incidents. Toutefois, dans le contexte financier actuel, où il est difficile d’entretenir nos actifs existants, le temps n’est malheureusement pas opportun pour enclencher un tel projet. C’est pourquoi la STM a intégré ce projet dans son plan d’investissement des 10 prochaines années. Le président réfère la question à monsieur Christopher Kranjec, directeur - Livraison du service et expérience client. Monsieur Kranjec indique que la STM vient de procéder à des tests qui se sont avérés concluants et que dans les prochains mois les équipes procéderont au déploiement d’un nouveau système qui améliorera et facilitera la communication entre la clientèle et les agents de station.

QUESTION 14

Monsieur Philippe Paré	1-2024-04 voted to add taxi stop at rem Anse-à-l'orme for 280&281, service was not extended to last departure of rem. Please consider extending service for 280&281 for last departure of rem to allow workers to go home. 2-Rem should open in 4 months; we west Islander’s still have no idea of service we will get. We already saw 214 Stuart.../Yul... at Fairview, you already finished design, please show us
Le président	Le président réfère les questions à monsieur Pascal Rochon, directeur - Planification, soutien livraison du service et parcours client.

Monsieur Rochon explique qu’effectivement, avec l’ouverture du REM, il est prévu desservir la station de l’Anse-à-l’Orme avec les lignes 280 et 281.

L’ARTM a demandé aux organismes publics de transport en commun de séparer l’ouverture du REM de l’implantation des refontes. Les équipes travaillent le dossier avec l’ARTM, dès qu’une entente sera convenue la clientèle sera informée.
